



Création des nouvelles directions générales : l'administration accélère !

Le comité de suivi de la réorganisation de l'administration centrale s'est réuni le 9 septembre 2026 sous la présidence du nouveau secrétaire général, Alexis VUILLEMIN.

Il était consacré à la présentation des macro-organigrammes des futures directions générales (DG Environnement, DG Habitat, aménagement, bâtiment), de la direction de la statistique, des études et de la recherche. L'administration a également abordé le processus d'accompagnement des agents ainsi que la problématique spécifique des fonctions supports, qui doivent faire l'objet d'une attention particulière.

L'UNSA Développement Durable a souhaité participer à cette réunion, dans la mesure où :

- ce comité de suivi résultait d'une demande des organisations syndicales ;
- les enjeux attachés à cette réorganisation sont particulièrement importants pour les agents ;
- le calendrier reste très serré.

L'administration a indiqué que « ce Cosui ne sera plus réuni, compte tenu de l'absence de 3 organisations syndicales sur 4 » et que « les discussions auront lieu désormais dans les instances officielles que sont les comités sociaux d'administration », indépendamment de certaines consultations informelles le cas échéant, ce dont l'UNSA prend acte.

Après présentation des macros-organigrammes, l'UNSA a exprimé certaines remarques et inquiétudes.

1. Sur les nouvelles directions générales.

- Concernant la DG environnement, l'UNSA a indiqué que la structure en 3 directions (direction de l'eau, direction de la nature et de la santé environnementale, direction des entreprises, de l'économie circulaire et des risques technologiques) présente à ce stade une certaine cohérence mais nécessite des précisions et certains correctifs.

L'administration prétend que la problématique de la biodiversité n'a pas disparu de l'organisation mais qu'elle est englobée dans le terme de « nature », estimant que le terme de « biodiversité » serait moins bien compris à l'extérieur. L'UNSA considère que ce terme, pourtant consacré depuis 1985, devrait apparaître dans l'intitulé général de cette direction, ou le cas échéant, dans ceux des sous-directions. L'administration estime, elle, que le terme de « nature » sera mieux compris du grand public et sera plus porteur en interministériel. Elle estime également que le terme « nature » assure un meilleur liant que celui de « biodiversité » avec la santé, indissociable de la protection de la nature.

L'UNSA a également interpellé le secrétaire général sur l'éclatement ou la possible disparition de certains bureaux fonctionnels, notamment à la DEB (éclatement du bureau de la gestion des espaces maritimes et littoraux - ELM2 - par exemple, dont 2 agents sortent de la sous-direction mer dans le macro-organigramme transmis en amont de ce Cosui). Il convient que ces structures conservent leur cohérence actuelle.

L'UNSA s'interroge sur la large place prise par la DGPR au sein de cette nouvelle direction générale. Le préfigurateur de la nouvelle DG Environnement écarte l'idée qu'il s'agit d'une DGPR reconfigurée et indique qu'il s'agit d'une association fine des compétences issues de la DEB, de la DGPR et du CGDD.

- Concernant le CGDD, l'UNSA a insisté sur le fait que le rattachement de ses missions transversales devrait être plus clairement affiché dans les macro-organigrammes.
- Concernant la nouvelle direction des statistiques, des études et de la recherche, intégrée au secrétariat général, l'UNSA s'interroge sur les effets collatéraux pour d'autres sous-directions qui travaillent, elles aussi, sur le domaine de l'innovation.

2. Sur le devenir des agents

L'administration s'est voulue rassurante quant au processus d'accompagnement des agents.

Mais l'UNSA continue, par expérience, de s'interroger sur l'efficacité de la procédure et sur le niveau de concertation dont bénéficieront les agents, compte tenu de nombreuses situations délicates constatées lors de réorganisations précédentes.

L'UNSA a rappelé que les garanties salariales des agents, les trajectoires de carrière et l'utilisation de leurs compétences devaient être impérativement respectées.

3. Calendrier de la réorganisation

La concertation avec les agents va démarrer rapidement, dans des délais très contraints, avec la phase de micro-organigrammes. L'UNSA a demandé en séance qu'elle associe étroitement les agents.

Un comité social d'administration centrale, exigé par les organisations syndicales, devrait se tenir le 23 octobre 2026, au cours duquel les textes de réorganisation (décret, arrêté) seront présentés. L'UNSA souhaite que d'ici là le niveau d'information et d'accompagnement des agents soit au niveau attendu. Avec la contrainte supplémentaire du respect du délai d'envoi aux représentants du personnel des documents à l'ordre du jour avant le CSA.

L'UNSA a insisté sur le respect des règles de la procédure de pré-positionnement pour les agents concernés, y compris pour les agents contractuels. Sur ce dernier point, l'UNSA restera vigilante. Contrairement à ce qui a pu être indiqué dans certaines documentations, la DRH a précisé que les agents réticents à intégrer la nouvelle organisation auraient bien un choix alternatif.

L'UNSA est consciente des contraintes de calendrier, notamment au regard des échéances électorales nationales du printemps prochain et des difficultés possibles de l'adoption du budget 2027, mais soutient que cette réorganisation ne doit pas s'effectuer à marche forcée et au détriment des agents.

Une concertation authentique est nécessaire.

L'UNSA continuera de vous informer sur cette réorganisation.